

Nom du client : ██████████
Adresse : ██████████
CP + Ville : ██████████

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Résultat du contrôle : Conforme Risque de partialité : oui non

Demandeur : ELECTRA DOMO - CHEMIN BU BAYON 20 - 4651 BATTICE

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : ██████████

Adresse de la visite : ██████████

Responsable des travaux : Idem demandeur

Mission réalisée le : 24-11-23

N° Client Atlas :

N° d'affaire Atlas : /

Date du rapport : 30-11-23

N° ordre mission : 1308989

Ref. Socotec Avantage : /

Important :
Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à SOCOTEC BELGIUM qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12
4000 ROCOURT

Tél. : +32 (0)4 234 17 00

E-mail : inspection.belgium@socotec.com

www.socotec.be

N° de TVA: 0406.671.312

Agent visiteur : LATOUR G.

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Le Directeur de l'organisme agréé



Ir. C. MATTHIES



Envie de donner votre avis sur nos services ?

Flasher le QR Code et compléter le questionnaire en ligne.

Votre avis nous intéresse fortement et conduira les changements à venir.



SOCOTEC
SOCOTEC BELGIUM ASBL

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1308989

Date du contrôle : 24-11-23

Agent visiteur : LATOUR G.

Date d'émission du rapport : 30-11-23

Ce rapport annule et remplace le rapport n°:

émis le

Nb annexe(s) 1

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION
(LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Demandeur : ELECTRA DOMO

Adresse : CHEMIN BU BAYON 20 - 4651 BATTICE

N° TVA : BE 0833298 888

TVA non assujetti

Propriétaire/exploitant ou gestionnaire : M mathot

Adresse : RUE DES TRIXHES 28 - 4102 OUGREE

Responsable des travaux : Idem demandeur

Adresse : Idem demandeur

1. Identification de l'installation :

Adresse : RUE DES TRIXHES 28 - 4102 OUGREE

Code EAN :

5	4	1	4	5	6	7	0	0	0	0	3	0	7	3	6	7	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

N° compteur : 67537266

N° compteur (exclusif) nuit :

Compteur non-placé

Cabine HT privée : oui non

Type d'installation : unité d'habitation local (locaux) non-technique(s) d'un ensemble résidentiel

production décentralisée autres :

Installations spécifiques : photovoltaïque ≤ 10 kVA (7.112) borne de charge de véhicule(s) électrique(s) * piscine (7.2)

balnéothérapie(s) sauna(s) (7.3) fontaine(s) (7.100) bassin(s) d'eau(x) (7.100)

2. Données du contrôle (prescription(s) réglementaire(s)) :

Type de contrôle : Conformité avant mise en usage (6.4.) modification - extension importante

Visite de contrôle (6.5.) avant renforcement d'une ancienne installation (8.4.1.)

vente avec ancienne installation (8.4.2.) libre ancienne installation (8.4.3.)

Date de réalisation : avant le 01/10/1981 à partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 à partir du 01/06/2020 01/06/2023

* avant le 01/11/2022 après le 01/11/2022 application prescriptions chapitre 7.22

Dérogation(s) : néant anciennes installations (8.2.1.) installations ancien RGIE (8.2.2.)

installation entamée avant le 01/06/2023 sur déclaration du demandeur (6.5.8.1)

3. Données de l'installation :

U_N (AC) : 1N400V 2X230V 3X230V 3N400V Autre:

Prise de terre commune boucle de terre barre(s) de terre piquets de terre inconnue

conducteur(s) enfoui(s) horizontalement, verticalement ou en oblique Autre:

Type de schéma de mise à la terre : TT TN-S IT non défini

Canalisation d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm² - Type EXVB

Protection de branchement : I_N 63 A selon devis GRD I_{max} autorisé pour la validité du présent rapport

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits (réserves compris) : 2

Type de coupure générale : int. différentiel Autre :

Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type
1	II	63	300	A
1	II	63	30	A

Nombre	Différentiel(s)	I _N (A)	I _Δ (mA)	Type

Annexe(s) descriptive(s) : sans objet installation visitée installation(s) production décentralisée photos installations
 installation PV autre(s) donnée(s):

Référence des schémas et plans annexés : Ref: 1308989 VI 24/11/23

Référence du (des) plan(s) des installations de sécurité paraphé(s) pour réception : sans objet

Référence du (des) plan(s) des installations critiques paraphé(s) pour réception : sans objet

Référence de la liste des installations de sécurité - critique : sans objet

Référence de la liste des voies d'évacuation : sans objet

Autre(s) donnée(s) annexée(s) :

4. Résultats du contrôle (mesures, essais, et visuel) :

Prise de terre :	3,8 Ω	Isolement général :	99 MΩ	Continuité PE	OK	Liaison equipo. :	OK
Contacts dir. :	OK	Contacts indir. :	OK	I _N prot/Section conducteurs :	OK	Schémas :	OK
Matériel mobile :	OK	Diff.: bouton test :	OK	Boucle de défaut :	OK	Matériel fixe :	sans objet

INFRACTIONS :

Néant

REMARQUES :

Néant

NOTES :

Néant

5. Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant : **12-2048**.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient scellées.

Le Directeur de l'organisme agréé

Ir. C. MATTHIES



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT

Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be

TVA n° BE 0406.671.312

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1308989



200-INSP

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION ET TRÈS BASSE TENSION
(LIVRE 1 - AR 08/09/2019) - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE**

Annexe descriptive: installations photovoltaïques domestiques à basse tension (≤ 10 kVA)

1. Description de l'installation PV:						
	Unité Production 1	Unité Production 2	Unité Production 3	Unité Production 4	Unité Production 5	
PANNEAUX P.V.						
Marque :	SOLUXTECH					
Nombre :	9					
Puissance nominale :	410					
ONDULEURS						
Type :	SMA SB2,5-1VL-40					
Numéro de série :	1930247360					
Puissance AC :	2500W-11A					
2. Mesures spécifiques (7.112.2.) Contrôles visuels et administratifs					ok	nok
Schémas unifilaires et de position de l'installation P.V.					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notices d'utilisation de l'installation (fonctionnement et maintenance)					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consignes de sécurité relatives à l'intervention sur l'installation et son utilisation					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Références et les caractéristiques techniques du matériel installé (marque, modèle, puissance,...)					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Repérage des conducteurs en courant continu et des conducteurs actifs en courant alternatif					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence des panneaux d'avertissement des dangers liés à l'électricité, complétés par les indications suivantes: "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension" ou équivalentes, placées en des endroits judicieux					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise à la terre, sauf si interdit par le fabricant, des cadres métalliques des modules et leurs structures par un conducteur de protection					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Essais et mesures (7.112.3)					ok	nok
Coupure du système automatique de sectionnement par manque de tension du réseau de distribution (moins de 5 secondes) et l'absence de production photovoltaïque sur le réseau de distribution tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum une fois la sensibilité nominale de l'appareil					<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Chaussée de Tongres 257/12 4000 ROCOURT
Tél. : +32(0) 4 234 17 00 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be - www.socotec-inspection.be
TVA n° BE 0406.671.312



200-INSP

N° affaire Atlas : / - Ordre mission : 1308989

Annexes à la conclusion du rapport :

Rappels des prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

DEVOIRS DU VENDEUR/NOTAIRE ET DE L'ACHETEUR LORS DE LA VENTE D'UNE HABITATION EQUIPEE D'UNE ANCIENNE INSTALLATION ELECTRIQUE :

1. Dès que le compromis est signé :

• Devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire *afin* que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte- de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (l'installation non-conforme) :

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

2. Dès que l'acte de vente est signé :

• Devoir de l'acheteur :

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires ;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Direction générale de l'Énergie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse : Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél. 0800 120 33 / E-mail : gas.elec@economie.fgov.be

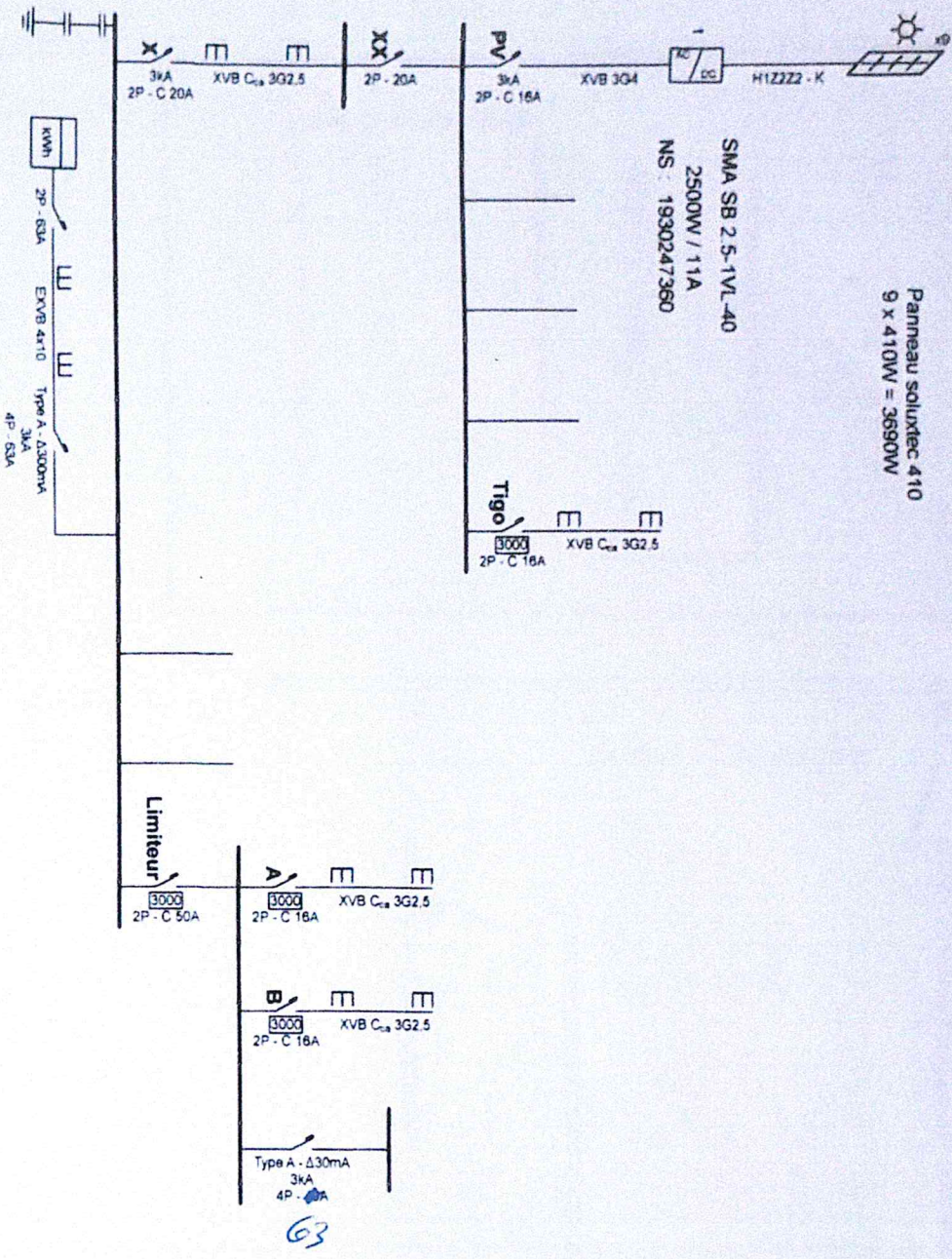
<https://economie.fgov.be>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SOCOTEC BELGIUM :

1. Référence procédure(s) interne(s) : CL-E-LV-R-01 ;
2. Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme agréé et du demandeur ;
3. Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation le jour du contrôle ;
4. SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières ;
5. Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Panneau soluxtec 410
9 x 410W = 3690W

SMA SB 2.5-1VL-40
2500W / 11A
NS 1930247360



Landys & GYR N°: 675537266

[Handwritten signature]
24/11/23

Adresse de l'installation électrique

Mme Mahol Valérie
Rue des Tinxhes 28
4102 Ougrée
GSM: Tel: 0496 44 64 13
e-mail: maholvalerie@hotmail.be
EAN 541456700003073676

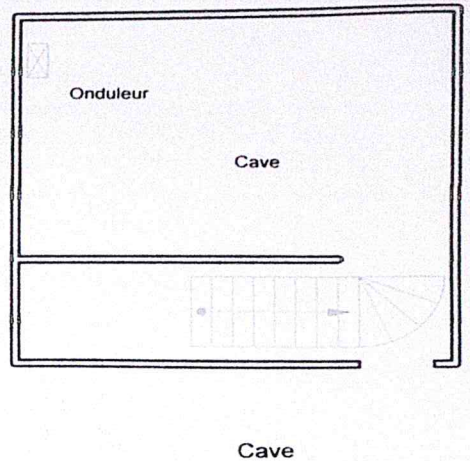
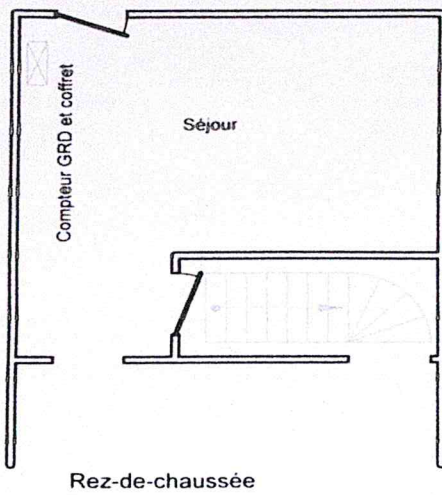
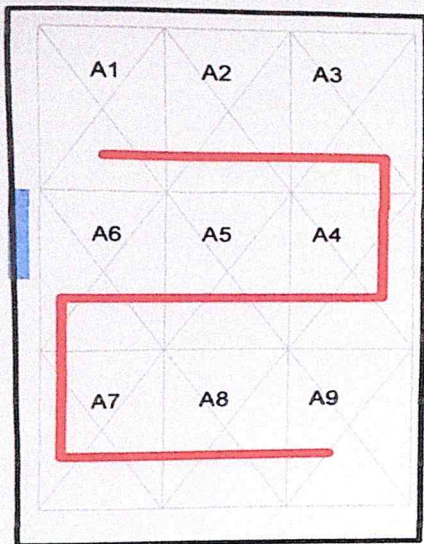
Installateur

Electra Domo S.P.R.L.
Chemin du Bayon 20
4651 Battise
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: electra.domo@skynet.be
TVA BE 0833 298 888



p. 1/2
Schema unifilaire

1 x 400V + N - 50Hz
130858036
24/11/23



String A 

Handwritten signature
24/11/23

Adresse de l'installation électrique
Mme Mathot Valène
Rue des Troches 28
4102 Ougrée
GSM Tel. 0496 44 64 13
e-mail: mathotvalene@hotmail.be
EAN 541456700003073676

Handwritten signature

Installateur
Electra Domo S P R L
Chemin du Bayon 20
4651 Battise
GSM: 0495 48 52 08
e-mail: electra.domo@skynet.be
TVA BE: 0833 298 888



p. 2/2
Schéma de position
1 x 400V + N - 50Hz
730898964
24/11/23